

## II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Retrait de la notification d'une opération de concentration****(Affaire COMP/M.6564 — ARM/Giesecke & Devrient/Gemalto/JV)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2012/C 204/01)

[Règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil]

Le 15 juin 2012, la Commission européenne a reçu notification d'un projet de concentration entre ARM, Giesecke & Devrient, Gemalto et JV. Le 3 juillet 2012, la/les partie(s) notifiante(s) a/ont informé la Commission du retrait de sa/leur notification.

---